

L'an deux mille vingt, le 28 du mois de septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 22 septembre 2020, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 34
Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers présents : 29
Nombre de conseillers votants : 32

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

Absents ou excusés avant donné pouvoir : Cihan KARA ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Michaël DAVID, Saïd SAÏDANI, Chantal SANCHO ayant donné pouvoir à Madame Christine GLEMAIN, Philippe TARDY.

Installation d'un nouveau conseiller municipal à la suite d'une démission

Le 18 août 2020, Madame Elisabeth GRACIET a fait part de sa démission de ses fonctions de conseillère municipale.

Ses deux premiers successeurs sur la liste « Ensemble pour Cenon », M. Babacar CISSE et Mme Céline BLANC, ont également fait part de leur démission le même jour.

M. le Maire en a informé Mme la Préfète conformément à l'article L. 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'article L. 270 du code électoral dispose que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

En application de ces dispositions, Monsieur Olivier COMMARIEU, candidat suivant de la liste « Ensemble pour Cenon » a été appelé à remplacer la conseillère municipale démissionnaire, et a accepté de siéger au conseil municipal.

La composition du Conseil Municipal est modifiée conformément au tableau ci-annexé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par

32 voix pour

0 abstention

0 voix contre

Installe Monsieur Olivier COMMARIEU en qualité de conseiller municipal.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-François EGRON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20200928-2020-102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2020

Publication : 01/10/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.